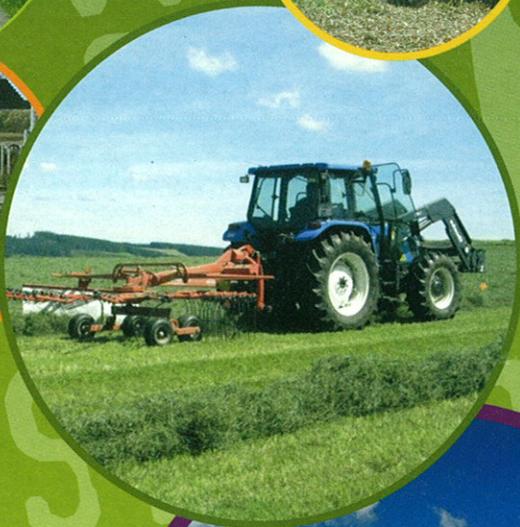


Communauté de Communes



Pays de Thann

CHARTRE DE BON VOISINAGE



Conseil Général

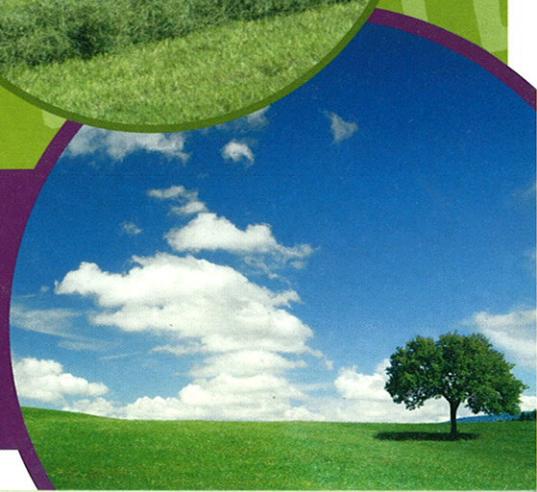


Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

AGRICULTEURS, CITOYENS...

NOUS, ON SE RESPECTE !



LA CHASSE

La chasse, une passion

La chasse est vécue comme un moment convivial, de retrouvailles entre chasseurs. C'est un moment privilégié à savourer en pleine nature.

La chasse, nous en avons besoin...

Les populations de gibiers doivent être régulées afin d'éviter les dégâts en forêts, dans les champs cultivés et dans les jardins et vergers. Ils sont causés lorsque le gibier est en trop grand nombre (notamment le sanglier, le renard et le chevreuil).

La chasse est très réglementée, elle est gérée par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) :

- d'une part, par l'obligation de chasser dans des périodes précises et propres à chaque espèce (ex : chasse ouverte de 8 à 10 mois pour le sanglier et 1,5 à 2 mois pour le lièvre),
- d'autre part, concernant les chevreuils, les cerfs et les chamois, par l'application et le respect d'un quota d'animaux à tirer par surface.



La chasse peut constituer une gêne mais représente une ressource importante pour le propriétaire et permet de réaliser un équilibre forêt – gibier.

Lorsque la chasse est ouverte, par mesure de sécurité, il est préférable d'éviter les zones de battues qui sont toujours signalées, afin de limiter les accidents et les occasions de conflits avec les chasseurs.



En plaine, gardez vos bosquets et haies plantés, ils favorisent la biodiversité et diversifient les paysages. Ils sont aussi des zones de refuges pour le petit gibier tel que les lièvres, les faisans et les perdreaux. Sans ces espaces, le milieu ne sera plus favorable à une vie sauvage !

Le chasseur respecte les randonneurs et les habitants, faites de même !

LES PRINCIPES

De l'habitant :

- Avant d'emménager, se renseigner sur la proximité d'activités agricoles
- Sur la route, respecter les véhicules agricoles
- La cueillette des cultures dans les champs des agriculteurs est interdite
- En promenade, penser à refermer les clôtures des prés traversés
- Tenir son chien en laisse pour ne pas effrayer le troupeau et ne pas le laisser faire ses besoins dans les prés (risque de contamination des animaux en pâture)
- Respecter les cultures comme vous respectez la nature (ne pas laisser ses déchets, ne pas piétiner les cultures)
- Prévenir l'éleveur si des bêtes sont sorties de leur enclos
- Interdiction de toucher au matériel agricole
- La circulation en quad est interdite en dehors des chemins
- Si bruit inhabituel, prévenir les voisins
- Avoir l'esprit curieux avant de protester
- RESPECTER SES VOISINS et aller à leur rencontre

De l'agriculteur :

- Diminuer les désagréments dans la mesure du possible
- Si bruit inhabituel, prévenir les voisins
- Respecter la réglementation
- A la sortie du champ (surtout après un labour), éviter au maximum de souiller la route. Pour cela, une zone tampon enherbée en sortie de champ faciliterait le nettoyage des roues du tracteur et des bennes
- Engagement à une bonne signalétique de ses engins et chargements sur les routes
- Respecter la réglementation sur l'épandage des effluents animaux et penser à un enfouissement rapide
- Lors des traitements des cultures : tenir compte des vents dominants, si possible l'effectuer en dehors des week-ends
- Lors des moissons et des récoltes : privilégier les zones proches des maisons en journée et les parcelles éloignées en soirée ou la nuit dans l'objectif de limiter le bruit
- Fauchage des prairies : Privilégier le fauchage en cercle de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle afin de laisser une zone de fuite aux animaux présents
- RESPECTER LE VOISINAGE et aller à sa rencontre

CONCLUSION

Le territoire doit pouvoir être partagé par les personnes qui y travaillent, les personnes qui y habitent et les personnes qui viennent s'y divertir.

Acceptons les nouveaux habitants ...

Ne nous jugeons pas trop vite ...

Faisons connaissance ...

Echangeons ...

Respectons-nous ...

Et sachons vivre et travailler ensemble !

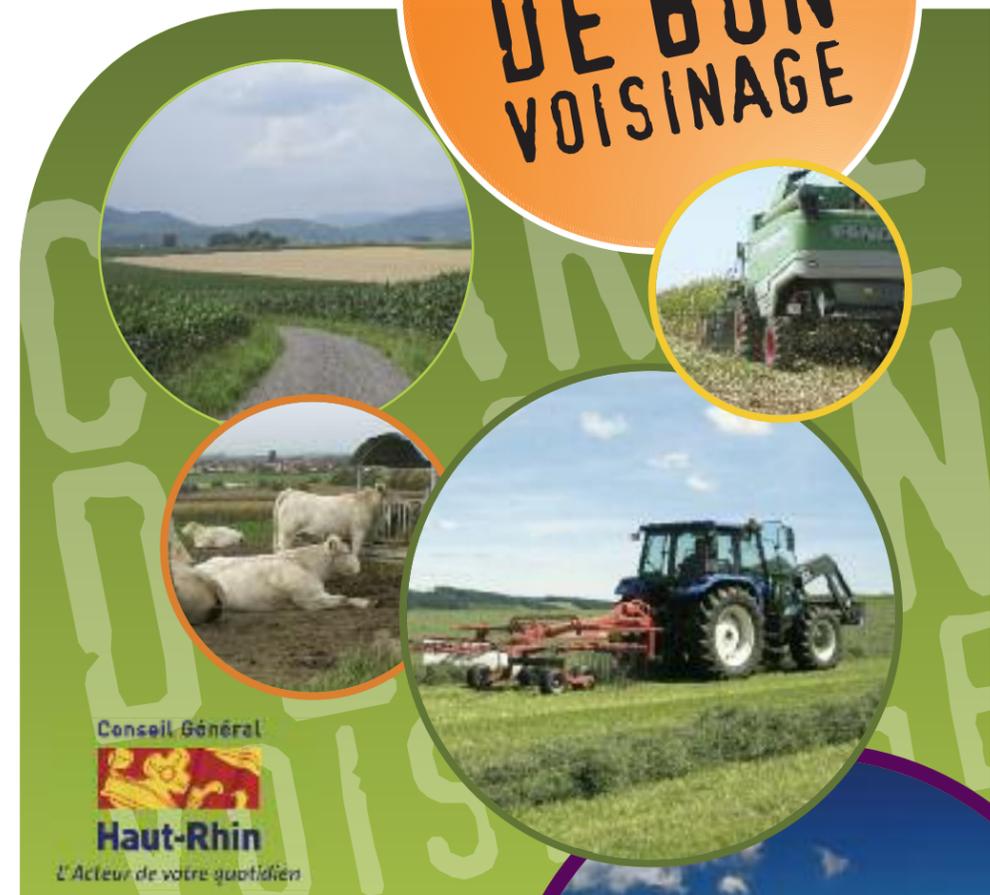
Communauté de Communes



Communauté de Communes



CHARTRE DE BON VOISINAGE



Conseil Général



L'Acteur de votre quotidien

AGRICULTEURS, CITOYENS...

NOUS, ON SE RESPECTE !

CHARTRE DE BON VOISINAGE

EDITO

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, la campagne est devenue, depuis ces dernières années, un lieu qui attire de nouveaux habitants souvent originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations se développent, les habitations se disséminent, amenant ainsi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant, la méconnaissance des activités et des obligations de chacun, les agriculteurs d'une part, les nouveaux arrivants d'autre part, peut conduire à des incompréhensions, voire à des conflits.

L'objectif de la « Charte de bon Voisinage » est de rappeler quelques principes de « bien vivre ensemble », utiles pour permettre de mieux se connaître et se comprendre les uns, les autres.

Elle permettra de faire découvrir à certains la campagne et la ruralité et de rappeler à d'autres d'où ils viennent, chaque famille étant issue du monde paysan dans un passé plus ou moins proche.

Vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une bonne coexistence entre agriculteurs et habitants. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée souvent depuis plusieurs générations ; pour les seconds, c'est un nouveau mode de vie à la recherche de tranquillité.

Il est bon de rappeler que la campagne est un lieu de calme très relatif ! On y travaille et on y vit, humains et animaux. Le bruit y est permanent, comme dans les villes, les odeurs aussi. Ils sont tout simplement différents.

Les nouveaux arrivants doivent donc mieux connaître leur futur environnement. Et de leur côté, ceux qui y travaillent doivent apprendre à respecter les personnes avec qui ils partagent désormais le territoire.

Jean-Pierre BAEUMLER
Président de la Communauté de Communes du Pays de Thann

NOUS, ON SE RESPECTE... EN FAISANT CONNAISSANCE, JE DÉCOUVRE LE MÉTIER ET LES ACTIVITÉS DE MON VOISIN !

EXPLICATION SUR LE MÉTIER D'AGRICULTEUR

Etre éleveur, c'est :

→ Les traites du matin et du soir

C'est à cette occasion que l'éleveur examine particulièrement ses bêtes, leur apporte des soins ou une alimentation spécifique.

Le lait est ensuite utilisé pour la fabrication de fromage, de yaourt et de beurre. Il peut également être stocké en vue d'être ramassé par le collecteur de lait.

→ La collecte du lait

Le plus rapidement possible, la coopérative laitière vient collecter le lait chez les producteurs. Il est ensuite expédié à la laiterie au moyen d'un camion-citerne.



→ La fabrication du fromage

Plusieurs facteurs influencent le goût et la saveur du fromage : la saison, le climat, les micro-organismes, la qualité des sols et des pâturages, l'espèce animale (vaches, chèvres et brebis), les techniques de fabrication et le savoir-faire d'affinage.

Un fromage fermier se dit d'un fromage fabriqué à la ferme par l'exploitant agricole uniquement avec le lait de son propre troupeau. Le fromage laitier se dit d'un fromage fabriqué en laiterie avec le lait de plusieurs exploitations.



→ L'épandage de lisier et de fumier

C'est l'odeur caractéristique de la campagne ! Les animaux présents sur l'élevage produisent des fumiers et des lisiers. Les excréments des animaux ou encore engrais de ferme constituent une ressource à valoriser pour fertiliser les cultures et amender le sol. Lorsqu'ils sont bien utilisés, ils permettent en effet d'apporter les principaux éléments nutritifs aux cultures et aux prairies et de fournir de la matière organique au sol.

→ La fauche des prés

Pour entretenir ses prairies et prévoir l'alimentation de ses bêtes qui passeront tout l'hiver en étable, l'agriculteur va faucher (couper) l'herbe de ses prairies deux fois par an :

- Un passage en mai - juin : le foin ;
- Une deuxième coupe fin août - début septembre : le regain (herbe tendre très appréciée des bêtes).

L'herbe sera laissée à sécher quelques jours avant d'être fagotée (en balle ou en botte). Il arrive aussi que l'agriculteur ne laisse pas sécher l'herbe, il forme une botte qu'il enroule d'un film noir ou vert : c'est l'enrubannage. Cette herbe va fermenter et constituer une alimentation particulière, également très appréciée des bovins.

→ L'ensilage

L'ensilage est un mode de conservation en silos par voie humide des produits végétaux ou agricoles (herbe, maïs, pulpe de betterave, ...). La matière fauchée est ramassée et broyée. Le contenu est ensuite déversé dans un silo pour former un tas. Ce dernier est recouvert d'immenses bâches qui vont tasser le silo et empêcher que des poches d'air ne se forment. Après trois semaines de fermentation, l'ensilage est bon à consommer.



→ Le pâturage

Dès le printemps et jusqu'au début de l'hiver, l'on fait paître le bétail : bovins, caprins et ovins.

Pour les bovins, plus répandus chez nous, deux types d'élevage existent :

- Elevage allaitant : Les vaches donnent leur lait à leurs veaux, ces derniers sont laissés sous la mère puis seront engraisés et destinés à la production de viande.
- Elevage laitier : Le lait des vaches est utilisé pour la fabrication de fromage, beurre et yaourt. Les veaux sont rapidement séparés des mères et nourris au biberon.

En période de chaleur ou de vêlage (mise bas), la vache peut émettre des beuglements.

En plaine et secteur de piémont, les éleveurs ont également une partie de leur activité tournée vers la céréaliculture. Le maïs fait partie de la ration alimentaire, la paille de blé est parfois utilisée dans l'étable comme litière.



Les autres cultures peuvent être mises en place pour être vendues et apporter de la trésorerie à l'exploitation.

Etre céréalier c'est :

→ Le labour et le travail du sol

Le labour est une technique de travail du sol généralement effectuée avec une charrue. Il consiste à ouvrir le sol à une certaine profondeur et à le retourner. Cette opération parmi d'autres techniques de travail du sol est destinée à créer un milieu favorable au développement des plantes cultivées. Elle est équivalente au travail du bêchage en jardinage.



→ Les semis

Deux périodes sont propices au semis :

- Le printemps (pour le maïs, par exemple)
 - L'automne (pour les blés d'hiver, l'orge, ...)
- Certains exploitants profitent de la période entre deux cultures pour semer une inter-culture (moutarde, seigle, ...) afin de couvrir le sol, ce qui limite l'érosion, la pousse de mauvaises herbes mais aussi le flux d'azote vers le sol.

→ L'épandage ou la fertilisation des sols

Comme l'éleveur, le céréalier va épandre de la matière organique (fumier, lisier), des engrais de synthèse ou du compost afin d'apporter les éléments fertilisants nécessaires au bon développement de la culture en place. Certains agriculteurs épandent des boues de stations d'épuration avoisinantes (qui sont composées des sous-produits recueillis aux différentes étapes de la dépollution des eaux usées).

→ Les traitements

Les traitements phytosanitaires sont utiles aux plantes comme le sont les médicaments aux humains. Leur rôle est de traiter une pathologie, une concurrence type virus, parasite, ou

les mauvaises herbes, et leurs symptômes afin de permettre une production en quantité et de qualité. Suite à une prise de conscience importante concernant la protection de la ressource en eau, les agriculteurs fraction-



nent de plus en plus les apports de façon à ce que la matière active épandue soit utilisée dans son intégralité pour le rôle qu'elle joue et ne soit pas emmenée dans les eaux souterraines. Pour cette seule raison, les agriculteurs se déplacent plus souvent au champ avec leur pulvérisateur.

→ L'arrosage

Deux types de matériels d'irrigation sont généralement rencontrés :

- Les pivots
- Les enrouleurs



Un enrouleur qui arrose lorsqu'il pleut, c'est normal : un cycle d'arrosage lancé ne peut être stoppé.

De plus, il se peut que l'épisode pluvieux ne soit pas assez suffisant pour répondre aux besoins de la plante.

→ Les moissons

La moisson est la récolte de plantes à graines, principalement les céréales. De plus en plus, les moissonneuses-batteuses sont achetées par un



groupement d'agriculteurs (CUMA), ils font également de la prestation de service chez d'autres exploitants. Le moment d'intervention est limité : il prend en compte la maturité de la culture, les conditions climatiques et la disponibilité de la machine. C'est pour cette raison que certaines moissonneuses sont encore en activité tard en soirée ou la nuit afin de terminer la récolte.

L'APPROCHE DE L'HABITANT

L'habitant recherche la sérénité des lieux. Il se sent proche de la nature et privilégie les moments de détente et de calme. Il adore se promener et profiter de l'extérieur et de son jardin dès que le temps le permet.

Le bruit et les nuisances peuvent aussi parvenir des foyers : une petite fête organisée, des travaux de rénovation ou de construction à entreprendre, ou même le chien qui aboie lorsqu'arrive le facteur qui effectue sa tournée quotidienne.

Certains, et de plus en plus fréquemment, sont à la recherche de produits de consommation directement issus des fermes et exploitations locales en favorisant ainsi les « filières courtes ». Ils deviennent alors des clients des agriculteurs. D'autres, ont de très bonnes relations avec eux et se rendent mutuellement des petits services. Ainsi il n'est pas rare de voir venir une benne remplie de fumier pour fertiliser le potager d'un particulier.

BONNE CONDUITE EN FORET

La forêt qui entoure votre village ou votre ville, où vous aimez vous promener et vous délasser, rempli de multiples fonctions :

- la production de bois ;
- la protection des milieux (sols et ressources en eau) ;
- le maintien de la biodiversité ;
- le refuge de la faune sauvage ;
- un lieu de chasse ;
- un lieu d'accueil et de détente pour les promeneurs et les visiteurs.

La forêt est la propriété :

- de personnes privées ;
- de collectivités publiques (commune, établissement public ou Etat pour les forêts dites domaniales).

Les forêts publiques sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF).

Les promeneurs et randonneurs peuvent être amenés à rencontrer des sites d'exploitation forestière. Voici les travaux qui y sont réalisés :

- *L'abatage d'arbres* : l'arbre sur pied est coupé à l'aide d'une tronçonneuse ou d'une abatteuse (véhicule lourd employé dans les opérations de coupe, d'ébranchage et de tronçonnage des arbres et plus particulièrement des résineux). Les feuillus (chêne, hêtre, érable, frêne, ...) sont coupés en hiver. Les résineux (épicéa, sapin, douglas, mélèze, ...) peuvent être coupés toute l'année. L'arbre est ensuite transformé : il est ébranché et tronçonné.
- *Le débardage* : le bois est déplacé de son lieu de coupe vers une route ou un lieu de dépôt provisoire. Plusieurs systèmes sont utilisés mais les plus courants sont le débardage par traînage (les bois sont tractés par un

tracteur de débardage) ou le débardage par utilisation d'animaux de trait (le cheval).

- *Le transport* : le bois est transporté à une scierie par camion (appelé grumier).

Tous ces travaux peuvent entraîner une gêne pour les promeneurs, barrer, salir ou dégrader momentanément des itinéraires de randonnées. Ne pas oublier que les chemins sont destinés prioritairement à l'exploitation forestière.



Dans ces cas de figure, changez d'itinéraire et respectez les consignes de sécurité.

Le promeneur doit se rappeler que la forêt qu'il parcourt n'est pas sa propriété. Il y est accepté comme hôte, à condition d'observer les consignes de bonne conduite :

- respecter les panneaux d'interdiction (circulation, chantiers, feux, cigarettes) ;
- ne cueillir petits fruits et champignons que dans le cadre d'une consommation familiale ;
- ne pas pénétrer dans les jeunes plantations afin d'éviter le piétinement des plantes ;
- ne pas prélever de bois (dans les forêts communales ou domaniales, du bois peut être cédé à des particuliers ; toujours demander l'autorisation à la mairie ou au garde forestier, sous peine de poursuites).